

# Début de mandat : le temps de l'audit

*L'audit de début de mandat est porteur de nombreuses vertus à condition d'être bien positionné dans le cadre des enjeux stratégiques de l'EPCI... et non comme un règlement de compte avec le passé.*

## Enjeux

L'audit financier de début de mandat est d'autant plus profitable au territoire (EPCI + communes membres) qu'il aura été appréhendé dans ses deux finalités principales :

- connaissance de la situation financière: l'appréhension des conditions de financement des politiques conduites au cours du précédent mandat et des marges de manœuvre financière ;
- cadrage prospectif à moyen et long termes (par exemple sur la durée du mandat qui vient de débiter).

Ces deux objectifs (connaissance et anticipations), essentiels pour une aide efficace à la décision en vue du passage à l'action trouvent toute leur dimension dans le cadre d'un partage de l'information financière entre les acteurs concernés.

Dans cette optique, l'audit financier n'est pas envisagé comme un règlement de comptes avec une politique passée mais comme le fondement d'une stratégie financière. Cette approche rend l'audit de début de mandat indispensable dans les EPCI compte tenu du caractère composite des assemblées et de la nécessité de la recherche d'un consensus entre partenaires aux aspirations divergentes (orientation des politiques, reversements aux communes, niveau de la pression fiscale...).

Cet intérêt est renforcé par la période charnière dans laquelle se trouvent les EPCI. Pour nombre d'entre eux, le mandat qui vient de s'écouler s'est traduit par une montée en puissance et un horizon d'autant moins dégagé que les perspectives relatives à l'évolution des ressources sont peu favorables au regard des enjeux auxquels sont confrontés les territoires. Le nouveau mandat sera l'occasion de réviser les pactes financiers et fiscaux noués entre les EPCI et leurs communes, afin d'apporter les réponses optimales qui s'imposent. L'analyse de la période précédente et des marges de manœuvre pour réaliser les projets des élus doit aider à définir le cadre dans lequel peuvent se redéfinir ces pactes.

## Préalables méthodologiques

Le choix de la durée de l'analyse rétrospective repose sur plusieurs paramètres : une série minimum de quatre exercices est

## Spécificités de l'analyse financière intercommunale

L'analyse financière classique peut être complétée par une présentation des résultats de la section de fonctionnement en distinguant notamment les dépenses consacrées à l'exercice des compétences de celles qui relèvent d'engagements non communautaires et plus particulièrement, dans les EPCI à TPU, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité (ainsi que les fonds de concours intégrés comptablement dans les dépenses d'investissement depuis 2006).

Cette analyse peut être complétée par :

- l'étude de l'allocation de ressources aux politiques conduites avec une présentation analytique des coûts nets, compétence par compétence ;
- l'étude de la sensibilité du budget au développement économique (impact des subventions versées au budget annexe aménagement économique et des variations des bases de TP sur l'épargne brute) ;

- la présentation des résultats de la politique de transfert aux communes avec la mesure de ses effets sur la réduction des inégalités de richesse fiscale en reconstituant des indicateurs de ressources adaptés ;
- l'agrégation des comptes de l'EPCI avec les comptes communaux permettant de bénéficier d'une vision de l'évolution du partage des dépenses et des ressources.